

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**13 NOVEMBRE 2017  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 novembre 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

46. *Avis de motion - Règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes*

47. *Adoption – Projet de Règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes*

48. *Directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes  
Contrat à durée déterminée*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Félicitations à monsieur le conseiller Marc-André Savaria pour son élection, aux nouveaux membres du conseil ainsi qu'à Madame Marie-Ève Dulude
- Localisation de la zone I-320
- Taux d'imposition de la tranche excédant 500 000 \$ pour les mutations immobilières
- Détails des modifications apportées par le règlement 707-104
- Détails des aménagements apportés au 264-268, Sainte-Anne

*Fin de la première période de questions.*

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

### 2017-426 **Approbation procès-verbal Séance générale 2 octobre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 2 octobre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

### 2017-427 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 16 octobre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 octobre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

### 2017-428 **Approbation des comptes - Octobre 2017**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier adjoint pour le mois d'octobre 2017 :

<b>Fonds d'administration :</b>	4 094 519.69 \$
<i>(Chèques numéros 26785 à 27037, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	1 540 107.95 \$
<i>(Chèques numéros 2676 à 2712 paiements par débit direct)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 3012*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

### A-2017-41 **Règlement 534-63 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'autoriser le stationnement de soir et nuit en période hivernale dans les aires de boîtes postales**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-63 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'autoriser le stationnement de soir et nuit en période hivernale dans les aires de boîtes postales.

**2017-429 Adoption – Projet de règlement 534-63 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'autoriser le stationnement de soir et nuit en période hivernale dans les aires de boîtes postales**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 534-63 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'autoriser le stationnement de soir et nuit en période hivernale dans les aires de boîtes postales.

ADOPTÉE.

**A-2017-42 Règlement 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser certaines dispositions relatives aux opérations cadastrales en zone agricole**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser certaines dispositions relatives aux opérations cadastrales en zone agricole.

**2017-430 Adoption – Premier projet de règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser certaines dispositions relatives aux opérations cadastrales en zone agricole**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser certaines dispositions relatives aux opérations cadastrales en zone agricole soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2017-43 Règlement 707-104 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réviser les dimensions des terrains dans certaines zones de l'affectation agricole (A)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-104 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réviser les dimensions des terrains dans certaines zones de l'affectation agricole (A).

**2017-431 Adoption – Premier projet de règlement 707-104 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réviser les dimensions des terrains dans certaines zones de l'affectation agricole (A)**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-104 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réviser les dimensions des terrains dans certaines zones de l'affectation agricole (A) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2017-44 Règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I).

**2017-432 Adoption – Premier projet de règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I)**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2017-45 Règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage « C9-04-01 Vente en gros » dans la zone I-320**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage « C9-04-01 Vente en gros » dans la zone I-320.

**2017-433 Adoption – Premier projet de règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l’usage « C9-04-01 Vente en gros » dans la zone I-320**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l’usage « C9-04-01 Vente en gros » dans la zone I-320 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2017-46 Règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d’augmenter le capital de subvention total à 25 000 \$ pour 2017**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d’augmenter le capital de subvention total à 25 000 \$ pour 2017.

ADOPTÉE.

**2017-434 Adoption – Projet de règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d’augmenter le capital de subvention total à 25 000 \$ pour 2017**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d’augmenter le capital de subvention total à 25 000 \$ pour 2017.

ADOPTÉE.

**A-2017-47 Règlement 853-1 modifiant le règlement numéro 853 interdisant la distribution de certains sacs d’emplettes dans les commerces**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 853-1 modifiant le

règlement numéro 853 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces.

**2017-435 Adoption – Projet de règlement 853-1 modifiant le règlement numéro 853 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 853-1 modifiant le règlement numéro 853 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces.

ADOPTÉE.

**2017-436 Adoption – Règlement 650-2 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin de modifier le taux d'imposition de la tranche de valeur excédent 500 000 \$**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 650-2 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin de modifier le taux d'imposition de la tranche de valeur excédent 500 000 \$.

ADOPTÉE.

**2017-437 Adoption – Règlement numéro 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement numéro 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée.

ADOPTÉE.

**2017-438**     **Règlement numéro 859**  
**Stabilisation des berges rivière St-Charles**  
**Emprunt temporaire**  
**Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 859 décrétant la stabilisation des berges de la rivière St-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 200 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2017-439**     **Règlement numéro 862**  
**Construction d'une rue industrielle**  
**Emprunt temporaire**  
**Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 862 décrétant la construction d'une nouvelle route industrielle et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 8 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 3 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; empiètement précis dans la marge, escalier présent de l'autre côté de la résidence, absence de statut patrimonial de l'immeuble.*

**2017-440      Demande d'approbation dérogation mineure no 2017-098  
Empiètement d'un balcon et d'un escalier dans une marge latérale  
264-268, rue Saint-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'empiètement d'un balcon et d'un escalier dans une marge latérale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-10-80 du 4 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 octobre 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2017-098 concernant l'aménagement d'un perron et d'un escalier qui empiète dans la marge minimale latérale gauche du bâtiment sis au 264 à 268, rue Sainte-Anne, le tout, tel qu'illustré aux plans faits par le requérant et déposés en date du 3 octobre 2017,

Le terrain porte le numéro de lot 10-1 du cadastre officiel du Village de Varennes dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; cour latérale précise visée par la dérogation mineure.*

**2017-441      Demande d'approbation dérogation mineure no 2017-094  
Empiètement d'un balcon et d'un escalier dans une marge latérale et  
empiètement d'une marquise dans la marge avant  
146 à 150, rue Saint-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'empiètement d'un balcon et d'un escalier dans une marge latérale et empiètement d'une marquise dans la marge avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-10-82 du 4 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 octobre 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2017-094 concernant la construction de perrons et d'escalier dans la cour latérale droite qui empiètent dans les marges minimales prévues au règlement de zonage et l'empiètement d'une marquise dans la marge latérale minimale avant, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Martin Desgagnés, dossier « Travaux de transformation » en date du 3 octobre 2017, conditionnellement au dépôt d'une preuve de servitude de droits de vue en raison des perrons situés en cour latérale droite.

Le terrain porte le numéro de lot 25 du cadastre officiel du Village de Varennes dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2017-442      Demande d'approbation dérogation mineure no 2017-097  
Régularisation de l'utilisation de matériaux de classe 1  
403, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction du pourcentage de matériaux de classe 1;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-10-87 du 4 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 octobre 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2017-097 concernant la réduction du pourcentage de matériaux de classe 1 sur les façades du bâtiment à 30 %, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la compagnie Plan Image, dossier GA-16006 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le terrain porte le numéro de lot 71-114 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-649.

ADOPTÉE.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### 2017-443 **Transport de neige hiver 2017-2018 Location de camions avec opérateurs**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de neige hiver 2017-2018 avec location de camions avec opérateurs;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de camions avec opérateurs pour le transport de neige saison 2017-2018 à :

- Groupe Massi (Division construction) pour l'ensemble de son offre et 59 % du contrat, soit trois (3) camions pour un montant de 49 531.23 \$ taxes incluses représentant 434 heures d'utilisation;
- Excavation Civilpro inc. pour 41 % du contrat pour deux (2) camions pour un montant de 34 737.40\$ taxes incluses représentant 291 heures d'utilisation.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 3010*

ADOPTÉE.

### 2017-444 **Acquisition et installation de deux (2) pelles à neige**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de deux (2) pelles à neige adaptées pour un tracteur;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 6 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, René Riendeau (1986) inc., pour l'acquisition et l'installation de deux (2) pelles à neige adaptées pour un tracteur, selon sa soumission du 2 novembre 2017, pour un montant total de 50 474.02 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement, conditionnellement au transfert budgétaire de 46 090 \$, et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

*Certificat de la trésorière numéro 3013*

ADOPTÉE.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-445 Acte de servitude – Construction Telmont  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Construction Telmont et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense est imputable au règlement 849

*Certificat de la trésorière numéro 2991*

ADOPTÉE.

**2017-446 Offre de vente – MNP Capital inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente à intervenir entre MNP Capital inc. et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'AUTORISER, de plus, les mêmes signataires à signer tout acte de vente donnant effet à la présente offre de vente.

ADOPTÉE.

**2017-447 Entente MRC Marguerite-D'Youville – Interdiction sacs de plastique  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la MRC Marguerite-D'Youville et les six (6) villes

qu'elle regroupe; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2017-448 Construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) –  
Demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité  
de l'environnement* – Engagement de la Ville de Varennes et mandats  
afférents**

**Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un projet de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) sur un site adjacent aux étangs aérés et appartenant à la Ville de Varennes (lot 63-P au cadastre de la Paroisse de Varennes), projet exigeant l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévue à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), il est nécessaire pour la Ville de Varennes de fournir certains engagements;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige que la ville confirme ne pas s'objecter à la délivrance de l'autorisation prévue à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), et que le site retenu ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme que l'usage prévu par le LEN est conforme au zonage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme que l'aménagement et l'opération du LEN ne contrevient à aucune réglementation environnementale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit mandater des professionnels pour la présentation de sa demande afférente auprès du MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER que la Ville de Varennes ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation prévue à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), pour le projet susmentionné de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) sur le terrain adjacent aux étangs aérés et appartenant à la Ville de Varennes (lot 63-P au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes);

De CONFIRMER que ledit projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation municipale;

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer et à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), pour le projet susmentionné de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) sur le terrain adjacent aux étangs aérés et appartenant à la Ville de Varennes (lot 63-P au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes);

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à procéder au paiement des frais relatifs à ladite demande, le tout conformément aux politiques en vigueur.

ADOPTÉE.

**2017-449 Contrat de services de livraison – Municipalité – Boîtes postales communautaires, rue Victor-Bourgeau  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de services à intervenir entre la Société canadienne des postes et la Ville de Varennes; tel contrat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2017-450 Projet d'électrification des camions et des transports spécialisés municipaux (PéCTS) – Volet Étude**

Considérant qu'à lui seul, le transport routier au Québec, qui comprend le transport par motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd, a rejeté 27,6 Mt éq. CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère en 2014, soit 82,0 % des émissions provenant des transports;

Considérant que l'électrification des transports constitue un créneau économique d'avenir ainsi qu'une solution prometteuse pour réduire les émissions de GES et la pollution de l'air, en plus de diminuer notre dépendance au pétrole et que c'est un axe d'intervention prioritaire pour le gouvernement du Québec;

Considérant que le gouvernement provincial souhaite que les véhicules électriques puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES du Québec en 2020;

Considérant la proposition de la Société d'innovation en environnement (SIE) de réaliser le Projet d'électrification des camions et des transports spécialisés municipaux (PéCTS) – Volet Étude en 2018 afin d'analyser les potentiels dans les municipalités du Québec (municipalités en région) pour l'intégration de camions électriques – électrification des transports, identifier des solutions pour l'électrification, réduire les coûts des premières intégrations de camions électriques dans les municipalités en région et mener le projet avec sept (7) participants pour un échantillon d'un maximum de 70 camions étudiés;

Considérant que la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la Ville de Varennes est estimée à 28 936 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise la Société d'innovation en environnement (SIE) à déposer la demande de subvention au Programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour réaliser le Projet d'électrification des camions et des transports spécialisés municipaux (PéCTS) – Volet Étude;

QUE la Ville de Varennes en partenariat avec la Société d'innovation en environnement (SIE) s'engage à mener les activités identifiées dans le cadre de la proposition du Projet PéCTS – Volet Étude soumise au MIC de la FCM, avec des tâches précises, les responsables et le calendrier de leur réalisation, une estimation de leur coût et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;

QUE la Ville de Varennes désigne M. Sébastien Roy, directeur général, comme personne autorisée à agir et signer, au nom de la Ville, les demandes de subvention et tous documents afférents;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer 20 % des coûts admissibles au projet. Le montant estimé de la contribution de la Ville est 5 787 \$;

QUE le montant soit payé à la Société d'innovation en environnement (SIE) selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin.

ADOPTÉE.

#### **2017-451 Mise à jour - programmation de travaux TECQ 2014-2018 au MAMOT**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-190 adoptée à la séance générale du 15 avril 2015 et la résolution 2016-078 adoptée à la séance spéciale du 15 février 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-206 adoptée à la séance générale du 2 mai 2016 et la demande du MAMOT d'y apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-216 adoptée à la séance spéciale du 9 mai 2016 venant corriger la résolution 2016-206;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes remplace la programmation des travaux TECQ qui était jointe aux résolutions 2016-078 et 2016-216 par celle jointe à la présente résolution;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE.

**2017-452      Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – MTMDET  
Exercice financier 2016-2017 – Route Marie-Victorin (entre la rue du  
Saint-Laurent et le boulevard de la Marine)  
Confirmation des travaux**

CONSIDÉRANT la demande pour l'exercice financier 2016-2017 concernant l'aide financière à l'amélioration du réseau routier MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux sur la route Marie-Victorin (entre la rue du Saint-Laurent et le boulevard de la Marine) pour un montant de 223 985.28 \$ plus taxes applicables;

QUE lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

QUE la présente démarche s'inscrive dans le processus de demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

ADOPTÉE.

**2017-453      Modification contractuelle  
Services professionnels d'ingénierie pour la bretelle de l'Autoroute 30**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 80 000 \$ plus taxes au contrat octroyé à Beaudoin Hurens pour des honoraires supplémentaires.

Cette dépense est imputable au règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 3006

ADOPTÉE.

**2017-454      Modification contractuelle  
Fourniture et installation de balançoires parc Saint-Charles et parc de la Commune**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin



d'octroyer une somme additionnelle de 3828 \$ plus taxes au contrat octroyé à Tessier Récréo-Parc Inc. pour des honoraires supplémentaires.

Cette dépense est imputable au fonds de roulement.

Certificat de la trésorière numéro 2983

ADOPTÉE.

**2017-455      Modification contractuelle  
Plans, devis et surveillance – Aménagement parc du Pré-Vert**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER une deuxième demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 17 250 \$ plus taxes au contrat de Projet Paysage inc.

Cette dépense est imputable au règlement 832.

Certificat de la trésorière numéro 3005

ADOPTÉE.

**2017-456      Transferts budgétaires 2017**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 496 220 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 7 novembre 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

**2017-457 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

ADOPTÉE.

**2017-458 Nomination des maires suppléants**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la fonction de maire suppléant soit attribuée pour des périodes de deux (2) mois, de la façon suivante :

Période	Maire suppléant
Novembre et décembre 2017	Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Janvier et février 2018	Madame la conseillère Brigitte Collin
Mars et avril 2018	Madame la conseillère Lyne Beaulieu
Mai et juin 2018	Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
Juillet et août 2018	Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Septembre et octobre 2018	Madame la conseillère Natalie Parent
Novembre et décembre 2018	Madame la conseillère Mélanie Simoneau
Janvier et février 2019	Monsieur le conseiller Benoit Duval
Mars et avril 2019	Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Mai et juin 2019	Madame la conseillère Brigitte Collin
Juillet et août 2019	Madame la conseillère Lyne Beaulieu
Septembre et octobre 2019	Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
Novembre et décembre 2019	Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Janvier et février 2020	Madame la conseillère Natalie Parent
Mars et avril 2020	Madame la conseillère Mélanie Simoneau
Mai et juin 2020	Monsieur le conseiller Benoit Duval
Juillet et août 2020	Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Septembre et octobre 2020	Madame la conseillère Brigitte Collin
Novembre et décembre 2020	Madame la conseillère Lyne Beaulieu
Janvier et février 2021	Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
Mars et avril 2021	Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Mai et juin 2021	Madame la conseillère Natalie Parent

Juillet et août 2021

Madame la conseillère Mélanie Simoneau

Septembre et octobre 2021

Monsieur le conseiller Benoit Duval

ADOPTÉE.

**2017-459 Comité consultatif d'urbanisme  
Nomination des membres**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT le désir des membres actuels de renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 :

- Christian Lavallée;
- Marie-Ève Cérat;
- Axel Fournier.

ADOPTÉE.

**2017-460 Allocation de départ et de transition  
Conseillers municipaux**

CONSIDÉRANT le règlement 756 de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT la Loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement des allocations de départ et de transition aux deux conseillers sortants soit :

- 24 492.63 \$ pour monsieur Bruno Desjarlais;
- 27 358.94 \$ pour monsieur Francis Rinfret.

ADOPTÉE.

**2017-461 Directeur du Service des finances et trésorier  
Nomination**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal nomme Monsieur Rémi Dubois au poste de directeur du Service des finances et trésorier, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-462      Consultante sénior à la direction générale  
Nomination**

CONSIDÉRANT la demande de madame Denise Beauchemin de se prévaloir du programme de retraite progressive;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal nomme Madame Denise Beauchemin au poste de consultante senior à la direction générale, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'ensemble de la période de retraite progressive;

Ses conditions de travail demeurent inchangées.

ADOPTÉE.

**2017-463      Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-11 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 8 novembre 2017.

ADOPTÉE.

**A-2017-48      Règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à  
l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons  
lézardées » - Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes.

**2017-464 Adoption – Projet de règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-465 Directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes  
Contrat à durée déterminée**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes retienne les services de monsieur Serge Beauregard à la fonction de directeur adjoint contractuel du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes, à compter du 27 novembre 2017, selon les modalités établies au contrat de travail à durée déterminée, lequel est annexé aux présentes comme si au long récit.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe et monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, ledit contrat.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aménagement d'un accès au public par la ruelle située près du 264-268, Sainte-Anne
- Expression du respect aux élus, qui acceptent de prendre des responsabilités associées à l'administration municipale
- Parité homme femme sur le conseil municipal
- Inquiétude sur le développement TOD près du stationnement incitatif
- Changements apportés par le projet de loi 122
- Demande de tenue d'un débat sur le type de consultation souhaité par la population
- Type de construction prévu dans le projet TOD
- Demande au MTMDET d'aménager une troisième voie sur l'ensemble de l'autoroute 30
- Demande de dépôt au public avant la présentation du budget d'un document explicatif de celui-ci

- Indemnité de départ et transition pour les anciens élus
- Logement complémentaire Émile-Nelligan
- Installation du dernier banc commandé au magasin général de Varennes
- Nature des travaux des travaux à l'intersection de la rue Guèvremont
- Demande de conserver les référendums citoyens pour les modifications de zonage
- Félicitations à Monsieur le conseiller Marc-André Savaria pour son élection
- Absence de lien entre la zone industrialo portuaire et les nouvelles réglementations en matière de lotissement en zones agricoles
- Détails des modifications apportées par les modifications du règlement 707-105
- Absence d'impact sur la zone industrialo portuaire du règlement 707-103
- Félicitations pour la nomination de Monsieur Rémi Dubois comme directeur du Service des finances
- Appui a une citoyenne demandant la protection des parcs
- Conservation du skate parc dans le parc Saint-Charles
- Disparition d'un terrain de soccer pour la construction du Projet TOD et suffisance des terrains pour les opérations de l'association
- Distance à parcourir pour les citoyens pour le patinage libre
- Projet du parti au pouvoir pour une consultation publique
- Détails de la modification apportée par le règlement 547-5-1 et adoption pendant la période d'élection pour le poste du conseiller pour le district 1
- Demande de diffusion des séances du conseil sur le web
- Suggestion d'installation de mini maisons sur la zone du projet TOD
- Motif d'adoption d'avis de motion et projet de règlement dans la même séance
- Impact en zone agricole du projet de loi 122
- Demande d'être consulté sur les formes de consultations publiques à mettre en place sur le territoire
- Maison délabrée sur la rue Sainte-Anne
- Programme de subvention TECQ
- Détails du projet d'électrification de véhicules municipaux
- Mesures à mettre en place pour améliorer le déneigement dans les rues tertiaires
- Nombre de véhicules à la Ville de Varennes
- Site du nouveau dépôt à neige et du nouveau garage
- Retour des employés municipaux au garage pour la pause-café
- Demande d'élargir les consultations publiques sur le territoire
- Exclusion des publics sacs dans le règlement interdisant les sacs en plastique
- Demande de déneigement d'un trottoir de la rue Frontenac se dirigeant vers le parc Ki-Ri
- Appels de proposition pour le redéveloppement des ateliers municipaux

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 22.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA